

ageas SA/NV

Société Anonyme

1000 Bruxelles – Rue du Marquis, 1

R.C. Bruxelles n° 577.615

T.V.A. : BE 0451.406.524

Registre des Personnes Morales : 0.451.406.524

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 20 mai 2020

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Président: Monsieur Jozef DE MEY
Secrétaire: Madame Valérie VAN ZEVEREN

Compte tenu du fait qu'aucun actionnaire n'est présent en personne à l'assemblée conformément à l'Arrêté Royal visé ci-dessous, aucun scrutateur n'est désigné.

Le Président rappelle que la présente assemblée se déroule en deux parties. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononcera sur les points 2 à 4 de l'ordre du jour qui feront l'objet du présent PV, tandis que l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur les points 5 à 6, qui feront l'objet d'un PV dressé par le notaire, Maître Damien Hisette.

Le Président expose que, conformément à l'article 6 de l'arrêté royal n°4 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 du 9 avril 2020 (ci-après l'« Arrêté Royal ») et tel que communiqué sur le site de la société, le conseil d'administration a décidé de tenir l'assemblée générale ordinaire selon les modalités suivantes :

- la présence physique des actionnaires ou autres personnes ayant le droit de participer à l'assemblée générale n'est pas autorisée. La société organise une diffusion en direct de l'assemblée générale;
- les votes ne peuvent être exprimés que par correspondance ou par procuration donnée à la société et toute personne désignée par le conseil d'administration. Toutefois, les votes exprimés au moyen d'une procuration qui serait donnée à une autre personne seront pris en compte, mais cette autre personne ne sera pas autorisée à assister à l'assemblée générale.
- les actionnaires n'ont été autorisés à soumettre leurs questions que par écrit et préalablement à l'assemblée générale. Aucune question n'a été posée par les actionnaires.

Conformément à l'Arrêté Royal, les modifications relatives aux modalités de la tenue de la présente assemblée ont été annoncées par un communiqué de presse et sur le site internet de la société plus de 6 jours avant la date de l'assemblée générale.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 18 avril 2020, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire
2. Les numéros justificatifs du 20 avril 2020 du Moniteur Belge et du 19 avril 2020 des journaux L'Echo et De Tijd.

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence.

Suivant la liste de présence, les actionnaires présents ou représentés, représentent 75.218.072 actions, soit 37,92% sur un total de 198.374.327 actions existantes.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur tous les objets à l'ordre du jour.

L'Assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de ageas SA/NV ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

Le Président soumet alors à l'approbation de l'assemblée les propositions de résolution suivantes ;

2. Rapport Annuel et Comptes Annuels, Dividende et Décharge de Responsabilité

2.1 Rapport annuel et Comptes annuels

2.1.3 Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2019 et affectation du résultat.

2.2 Dividende

2.2.2 Proposition d'adopter un dividende brut relatif à l'exercice 2019 d'EUR 0,27 par action ageas SA/NV, payable à partir du 4 juin 2020. Le dividende sera financé par prélèvements sur les réserves disponibles et sur les réserves affectées au paiement du dividende pour l'exercice 2018 mais non distribuées en raison de l'incidence du rachat d'actions propres.

2.3 Décharge

2.3.1 Proposition de donner décharge de responsabilité aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.

2.3.2 Proposition de donner décharge de responsabilité au commissaire pour l'exercice 2019.

3. Rapport de rémunération et politique de rémunération

3.1 Discussion et proposition d'approuver le rapport de rémunération.

3.2 Discussion et proposition d'approuver la politique de rémunération.

4. Renouvellement de mandats

4.1 Proposition de renommer Madame Jane Murphy, en tant que membre non exécutif indépendant¹ du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2024.

¹ Selon la définition donnée à la Charte de Gouvernance d'entreprise d'Ageas et le Code de Gouvernance d'entreprise 2020.

- 4.2 Proposition de renommer Madame Lucrezia Reichlin, en tant que membre non exécutif indépendant² du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2024.
- 4.3 Proposition de renommer Madame Yvonne Lang Ketterer, en tant que membre non exécutif indépendant³ du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2024.
- 4.4 Proposition de renommer Mr. Richard Jackson, en tant que membre non exécutif indépendant⁴ du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2024.
- 4.5 Proposition de renommer Mr. Antonio Cano, en tant que membre exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2024.

Le décompte des votes exprimés pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

Comme indiqué ci-dessus, aucune question n'a été posée par les actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau.



Le Secrétaire

Valérie VAN ZEVEREN
Company Secretary



Le Président

J. De Mey
CHAIRMAN
ageas SANV

² Selon la définition donnée à la Charte de Gouvernance d'entreprise d'Ageas et le Code de Gouvernance d'entreprise 2020

³ Selon la définition donnée à la Charte de Gouvernance d'entreprise d'Ageas et le Code de Gouvernance d'entreprise 2020

⁴ Selon la définition donnée à la Charte de Gouvernance d'entreprise d'Ageas et le Code de Gouvernance d'entreprise 2020.

Pourcentage d'actions représentées : 37,92 %

Ordre du jour		Pour en %
2.	Rapport annuel et Comptes, Dividende et décharge	
2.1.3	Comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2019	100
2.2.2	Dividende brut relatif à l'exercice 2019 de EUR 0,27 par action ageas SA/NV	97,94
2.3.1	Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019	98,89
2.3.2	Décharge au commissaire pour l'exercice 2019	99,27
3.	Rapport de rémunération et politique de rémunération	
3.1	Rapport de rémunération	79,24
3.2	Politique de rémunération	77,51
4.	Renouvellement de mandats	
4.1	Renouvellement mandat de Madame Jane Murphy	85,55
4.2	Renouvellement mandat de Madame Lucrezia Reichlin	99,22
4.3	Renouvellement mandat de Madame Yvonne Lang Ketterer	98,43
4.4	Renouvellement mandat de Monsieur Richard Jackson	97,13
4.5	Renouvellement mandat de Monsieur Antonio Cano	98,25